

# VIOHALCO

**VIOHALCO SA**  
**Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique**  
**0534.941.439 RPM (Bruxelles)**

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Viohalco SA (la *Société*) du jeudi 29 novembre 2018 à 14h30 (heure belge), au siège social de la Société, 30 avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique.

*Ce formulaire doit être communiqué à la Société au plus tard le vendredi 23 novembre 2018 à 17h (heure belge) de la manière suivante :*

*(1) Envoi par courrier postal*

*L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :*

*Viohalco SA  
Catherine Massion, sous-directrice  
Avenue Marnix 30  
1000 Bruxelles (Belgique)*

*OU*

*(2) Envoi par courrier électronique*

*Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à :*

*[administration@viohalco.com](mailto:administration@viohalco.com)*

*Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.*

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de

nombre

actions dématérialisées (\*)

actions nominatives (\*)

de Viohalco SA

vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le jeudi 29 novembre 2018 à 14h30 (heure belge) au siège social, Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles, Belgique (l'**Assemblée**) avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :(\*\*)

(\*) *Veillez biffer la mention inutile.*

(\*\*) *Veillez cocher la case de votre choix.*

1. Acter la démission de M. Rudolf Wiedenmann et du Comte Vincent de Launoit en tant qu'administrateur.
2. Nomination des nouveaux administrateurs.

*Proposition de décision* : il est proposé de nommer Mme **Marion Jenny Steiner Stassinopoulos** en tant qu'administrateur, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision* : il est proposé de nommer Mme **Margaret Zakos** en tant qu'administrateur, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision*: il est proposé de nommer Mme **Kay Marie Breeden** en tant qu'administrateur, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019; Mme Breeden remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code belge des sociétés.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision* : il est proposé de nommer Mme **Kalliopi Tsolina** en tant qu'administrateur, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019; Mme Tsolina remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code belge des sociétés.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

*Proposition de décision*: il est proposé de nommer Mme **Astrid de Launoit** en tant qu'administrateur, pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2019; Mme de Launoit remplit les critères d'indépendance prescrits par l'article 526ter du Code belge des sociétés.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

3. Approbation de la rémunération des nouveaux administrateurs.

*Proposition de décision* : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute annuelle fixe de 25.000 euros pro rata temporis. Ces montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2019.

<b>POUR</b>	<input type="checkbox"/>	<b>CONTRE</b>	<input type="checkbox"/>	<b>ABSTENTION</b>	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

\*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le mercredi 14 novembre 2018 un ordre du jour modifié de l'Assemblée pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés belge, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés belge.

Fait à ....., le .....

Signature(s) : .....(\*\*\*)

*(\*\*\*) Les personnes morales doivent indiquer les noms, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom.*